

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

CELLULE INFRASTRUCTURES

Projet de Développement des Transports et de la Connectivité (PDT)

Termes de référence relatifs au recrutement des Experts en charge d'évaluation des différents dossiers de candidats prestataires des marchés du projet

1. INTRODUCTION

1.1. *Contexte général du projet PDT*

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque Mondiale pour réaliser le Projet de Développement des Transports et de la Connectivité (projet PDT) qui constitue la deuxième phase du projet d'Appui à la Connectivité et au Transport (PACT).

Les objectifs de développement du projet (ODP) PDT, deuxième phase du PACT, sont de (i) fournir une connectivité résiliente au climat, sûre et durable le long de la section de 200 km de la RN2 de Mbanga à la rivière Lualaba ; et (ii) renforcer la capacité institutionnelle et réglementaire dans le secteur des transports de la RDC.

Le projet PDT est aligné sur les stratégies de développement nationales et régionales ainsi que sur le concept des corridors de développement du gouvernement, pour lequel le corridor PACT a été sélectionné comme projet pilote. La poursuite de l'approche "creuser une fois" (mise en œuvre dans le cadre du projet PACT1 de Mbuji-Mayi à Mbanga en passant par Kabinda) sera appliquée au corridor PDT (de Mbanga à la rivière Lualaba) pour inclure des conduits pour la connectivité numérique et des lignes de transport de l'électricité. Le financement de la fibre optique et des lignes de transport de l'électricité pour ces conduits fera l'objet d'interventions sectorielles complémentaires, suivant l'exemple réussi du PACT1 avec le projet de transformation numérique de la RDC (P180495).

Le projet-programme PACT vise le rétablissement de la connectivité terrestre entre la ville de Mbuji-Mayi et la ville orientale de Bukavu, la ville de Goma et la ville de Beni, pour relier les personnes et les communautés, faciliter le transport des produits ruraux, améliorer l'accès des populations rurales aux services de base et accélérer progressivement la connectivité entre l'Ouest et l'Est de la RDC. Cela contribuera à renforcer la cohésion nationale et à réduire le potentiel de conflit et d'exclusion (physique et économique).

Le projet s'articule autour de 4 composantes et sous composantes ci-après :

1. Composante 1 : Capacité sectorielle pour une connectivité améliorée

- 1.1. Sous-composante 1.1 : Amélioration de la sécurité routière
- 1.2. Sous-composante 1.2 : Renforcement des capacités de planification et de gestion des acteurs publics et privés

1.2.1 Sous-sous-composante 1.2.1 : Renforcement des capacités en matière d'évaluation et d'atténuation des risques climatiques, de planification des transports et de gestion des projets

- 1.2.2 *Sous-sous-composante 1.2.2 : Amélioration de l'efficacité institutionnelle et de la capacité d'adaptation des secteurs public et privé*
- 1.2.3 *Formation de la prochaine génération de spécialistes en génie civil et en transport résilients au changement climatique*
- 1.2.4 *Sous-sous-composante 1.2.4 : Renforcement de la planification du transport multimodal résilient au changement*
- 1.2.5 *Sous-sous-composante 1.2.5 : Préparation de projets d'infrastructure de transport prioritaires*
- 1.2.6 *Sous-sous-composante 1.2.6 : Développement d'une stratégie d'adaptation et d'atténuation du climat pour les transports terrestres*

1.3. Sous-composante 1.3 : Amélioration de l'efficacité et de durabilité de l'entretien routier

2. Composante 2 : Infrastructures et services résilients pour les routes et le numérique

- 2.1. Sous-composante 2.1: Expansion des infrastructures de connectivité routière et numérique résilientes et sûres face au climat
- 2.2. Sous-composante 2.2: Promouvoir les chaînes de valeur agricoles et la connectivité des marchés
 - 2.2.1. *Sous-sous-composante 2.2.1 : Infrastructures de base pour l'agriculture*
 - 2.2.2. *Sous-sous-composante 2.2.2 : Diagnostics sur la connectivité des infrastructures de transport rural multimodal intégré*
- 2.3. Sous-composante 2.3: Infrastructures et services socioéconomiques résilients aux changements climatiques

3. Composante 3 : Soutien à la mise en œuvre et à la gestion du projet

- 3.1. Sous-composante 3.1: Mesures de gestion environnementale et sociale
- 3.2. Sous-composante 3.2: Appui à la gestion et à la mise en œuvre du projet

4. Composante 4 : CERC

Composante contingente d'intervention d'urgence

1.2. Organisation et gestion du projet PDTC

i) Agences d'exécution du projet

La Cellule Infrastructures (CI) est l'unité d'exécution du projet PDTC. Elle recruterá des consultants pour être basés en permanence à Lubao et Kasongo afin d'assurer un suivi de proximité des chantiers de la route Mbanga – Rivière Lualaba. Pour définir les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes, la Cellule Infrastructures signera un protocole d'accord avec les structures bénéficiaires du projet (FONER, OR, COPIREP, CNPR, RVA, AAC, OVD, ACGT, RVF, SNCC, ONATRA, CVM, CONADEP, GET, DTT du SG MTVCD, CEPCOR, DMVN, UC-PPP, CSPP, DGCDI, METTELSAT, SOCOF, SCPT, ARPTC, FDSU, ACE, ICCN, Direction Forêts du SG MEDD) et avec les points focaux des ministères techniques concernés (transport, télécommunication, environnement, plan, portefeuille et agriculture). La Cellule Infrastructures signera aussi un protocole d'accord spécifique avec la Cellule d'Exécution de Projet Multimodal (CEPTM) pour la supervision des travaux et activités à l'aéroport de Goma.

ii) Parties prenantes et bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet sont constitués par les populations habitant les villes et localités des provinces du Kasaï Oriental, Lomami et Nord-Kivu.

Le projet sera réalisé avec l'implication des parties prenantes ci-dessous :

- Le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics
- Le Ministère des Finances

- Le Ministère des Transports et Voies de communication et Désenclavement
- Le Ministère de Poste, Téléphones et Nouvelles Technologies de l'Information et Communication
- Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable
- Le Ministère du Plan
- LE Ministère de l'Agriculture et Sécurité alimentaire
- Le gouvernement provincial du Kasaï Oriental
- Le gouvernement provincial de Lomami
- Le gouvernement provincial du Maniema
- Le Fonds National d'Entretien Routier (FONER),
- La Commission Nationale de Prevention Routière (CNPR),
- L'Office des Routes (OR),
- L'Office des Voiries et Drainage (OVD),
- L'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT),
- L'Autorité de l'Aviation Civile (AAC),
- La Régie des Voies Aériennes [RVA],
- La Régie des Voies Fluviales [RVF],
- La Société Nationale des Chemins de fer (SNCC),
- La Congolaise des Voies Maritimes (CVM),
- L'Office National des Transports (ONATRA),
- La Direction des Transports Terrestres du Secrétariat Général aux Transports (DTT du SG MTVCD),
- La Cellule d'Appui et de Suivi des Programmes Régionaux et des activités des Corridors des Transports (CEPCOR),
- L'Agence Nationale de Météorologie et de Télédétection par Satellite (METTELSAT),
- La Direction de la Marine et des Voies Navigables (DMVN),
- Le Groupe d'Études Transports (GET),
- La Commission Nationale de Délivrance des Permis de Conduire (CONADEP);
- L'Unité de Conseil et de Coordination du Partenariat Public-Privé (UC-PPP),
- Le Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises du Portefeuille de l'État (COPIREP),
- La Direction Générale des Corridors de Développement Industriel (DGCDI),
- La Cellule de Suivi des Projets et Programmes (CSPP),
- La Société Congolaise de Fibre Optique (SOCOF),
- La Société Congolaise des Postes et Télécommunications (SCPT),
- L'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunication (ARPTC) et
- Le Fonds de Développement de Service Universel (FDSU)
- L'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE)
- L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)
- La Direction Forêts du Secrétariat Général au Ministère de l'Environnement

iii) Les intervenants au marché

Les principaux intervenants aux marchés sont les suivants :

- Maître d'Ouvrage : Ministère des Infrastructures et Travaux publics
- Maître d'Ouvrage délégué (Client): Cellule Infrastructures
- Maître d'œuvre : Consultant-firme

- Entrepreneur : Titulaire des marchés des travaux

L'Accord de financement du Projet PDTC, sous référence Crédit : **IDA DON n° E4670-ZR et CREDITS A n° 7818 et B n° 7817**, a été signé le 04 juin 2025 par le Gouvernement de la RDC et la Banque mondiale. Les Conditions Additionnelles d'entrée en vigueur qu'il comportait ayant été satisfaites, ledit Accord de financement est entré en vigueur le 20 aout 2025.

C'est au titre de la mise en œuvre du Projet PDTC que la Cellule Infrastructures, Agence d'exécution du projet, envisage de recrutement du personnel pour la gestion du Projet.

1.3. Agence d'exécution

1.3.1 Mission

L'Agence d'exécution du Projet est la Cellule Infrastructures (CI) du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP). Crée par Arrêté Ministériel n° CAB/TPI/024/MN/ FK03/2004 du 7 octobre 2004, la Cellule Infrastructures a une mission générale d'appui institutionnel au MITP, notamment de Maître d'ouvrage délégué des projets sur financements internationaux. En ce qui concerne le PACT, la Cellule Infrastructures sera chargée (i) de la gestion générale et du suivi des activités du projet, (ii) de la gestion fiduciaire, (iii) de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour tous les contrats exécutés dans le cadre du projet, (iv) de la coopération étroite avec les agences de maîtrise d'œuvre, et (v) de l'interaction avec la Banque mondiale, et en général avec tous les bailleurs de fonds qui interviennent dans le secteur routier.

1.3.2 Fonctions

La Cellule Infrastructures est chargée des tâches spécifiques suivantes :

- Maîtrise d'Ouvrage Déléguec représentant le MITP, Maître d'ouvrage, pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets d'infrastructures :
 - suivi des marchés et des maîtres d'œuvre, ainsi que des activités de programmation et d'exécution ;
 - gestion administrative et financière des projets ;
 - montage technique, financier et institutionnel des projets ;
- conception, mise en œuvre et suivi des programmes de renforcement des capacités du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP), et des entreprises publiques et organismes sous tutelle (OR, OVD, BEAU, BTC) ; coordination de l'assistance technique, des actions de formation, de l'appui logistique et mise en œuvre d'études ponctuelles ;
- contribution à la définition de stratégies sectorielles à moyen et long terme ;
- reconstruction d'un fonds documentaire technique sur l'ensemble des études dans le domaine des routes, voiries et autres projets d'infrastructures réalisés en République Démocratique du Congo ;
- interface avec les bailleurs bilatéraux et multilatéraux ;
- maitrise du cadre de résultats
- processus monitoring & évaluation générale du projet.

1.3.3 Structure de la Cellule infrastructures

La Cellule Infrastructures comprend en son sein :

➤ Trois (3) sections opérationnelles ci-après :

- Routes ;
- Voiries ;
- Administration et Finances.

➤ Quatre (4) unités :

- Environnement et social ;
- Passation des Marchés ;
- Audit interne ;
- Géomatique et Numérique.

1.4. Contexte et justification de la mission

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, il est envisagé de recourir à l'expertise externe pour apporter un appui au projet à travers des prestations ponctuelles d'évaluation des dossiers de candidats prestataires des marchés, afin de respecter le délai requis de leur traitement tout en préservant la qualité des rapports qui en résultent selon les règles en la matière.

Les présents termes de référence sont élaborés pour recruter plusieurs Consultants individuels susceptibles d'apporter au projet l'appui ponctuel précité.

2. OBJECTIF ET ETENDUE DE LA MISSION DES CONSULTANTS

L'objectif global de cette mission est la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Connectivité du Transport de manière économique, efficiente, harmonieuse et dans les délais.

L'objectif spécifique est la célérité dans la mise en œuvre des activités de passation des marchés, notamment l'évaluation des manifestations d'intérêt, des candidatures/offres/propositions reçus dans le cadre dudit projet avec l'appui des consultants individuels ponctuels.

L'évaluation portera sur les différents dossiers de passation des marchés en rapport avec les domaines et secteurs suivants :

- a. Infrastructures routières : Routes, assainissement, ouvrages d'art ;
- b. Technologie de la fibre optique ;
- c. Infrastructures de transports (aérien, fluvial et ferroviaire) ;
- d. Gouvernance et réformes des secteurs publics, y compris Renforcement des capacités et audits des comptes ;
- e. Secteur Agricole.

Les dossiers de candidats prestataires des marchés peuvent être :

- des manifestations d'intérêt des candidats issues d'un Avis d'appel à la candidature, voire d'une sollicitation directe ;
- des dossiers de candidatures en réponse à un Avis de pré qualification ;
- des offres des soumissionnaires ou propositions liées à un Avis d'appel d'offres ou un Appel à propositions, pour l'acquisition des biens, des travaux de construction et/ou de réhabilitation des ouvrages de génie civil connexes et des services autres que ceux de consultants ;
- des propositions techniques et financières des consultants.

Dans le respect de la déontologie professionnelle et du principe de la confidentialité, les consultants auront pour principales tâches de :

- Participer à la réunion de prise de contact des membres de la Commission d'évaluation;

- Participer à l'identification des critères d'évaluation sur la base des prescrits des Dossiers de passation des marchés établis par la CI (Avis à Manifestations d'intérêts, Termes de référence, Documents de pré qualification et Dossiers d'Appel d'offres ou d'appel à propositions ou des Demandes de propositions) ;
- Evaluer individuellement les offres réceptionnées sur base des critères sus évoqués ;
- Participer à l'harmonisation des vues en Commission d'évaluation ;
- Elaborer et signer le rapport d'évaluation.

Le Document Stratégie de passation des Marchés du projet d'Appui à la Connectivité et au Transport, pour promouvoir le développement (PPSD), a permis d'identifier à ce jour vingt et une (21) procédures de contractualisation, par voie de concurrence, requérant la mise en place de presque cent (42) commissions d'évaluation.

3. RESULTATS ATTENDUS

Le résultat attendu de la mission du Consultant, sur la base duquel la performance de ses prestations sera évaluée par la CI est le suivant :

- le rapport d'évaluation des manifestations d'intérêts, des offres/propositions des biens/travaux, des propositions techniques et financières est élaboré dans le délai imparti à la Commission d'évaluation et jugé acceptable par la Commission des Marchés de la Cellule Infrastructures sans réserve majeure.

4. PROFIL DES CONSULTANTS

Les candidats doivent disposer des connaissances et des aptitudes professionnelles avérées en rapport avec les domaines et secteurs concernés par le projet :

- Infrastructures routières ;
- Technologie de la fibre optique ;
- Infrastructures de transports (aérien, fluvial et ferroviaire) ;
- Gouvernance et réformes des secteurs publics
- Secteur Agricole.

Par ailleurs, le PDTC fera recours aux prestataires candidats évaluateurs ayant des qualifications sur les thématiques transversales, à savoir : (i) les risques environnementaux aux investissements ; (ii) les risques sociaux associés aux investissements, y compris EAS/HS ; et (iii) la gestion du projet.

Les qualifications requises, en rapport avec les domaines et secteurs ci-dessus, sont les suivantes :

- Etre détenteur d'un diplôme de niveau Bac+5 délivré par un établissement universitaire ou institut supérieur agréé ;
- Avoir une expérience professionnelle générale d'au moins dix (10) ans dont cinq (5) ans au sein d'une équipe de gestion de projet financé par les ressources des bailleurs de fonds ;
- Avoir participé au minimum à cinq (5) missions similaires d'évaluation des offres/propositions au sein des projets financés par les ressources des bailleurs de fonds dont la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Union européenne, le Programme des Nations Unies au développement au cours des trois (3) dernières années ;
- Avoir une expérience avérée et pertinente dans le domaine de prédilection choisi pour les évaluations des dossiers de candidats prestataires des marchés ;
- Avoir une maîtrise de l'outil informatique notamment Word, Excel et Power Point) ;

- Avoir des connaissances des règles et procédures de la Banque Mondiale serait un atout.

Pour postuler, le candidat indiquera avec précision, le(s) domaine(s) de préférence de son choix parmi ceux ci-haut mentionnés.

5. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

La durée des prestations d'un Consultant par dossier à traiter est en moyenne de cinq (5) jours ouvrables. Cette durée inclut la production du rapport final attendu de la mission, après intégration des commentaires de l'Unité de Passation des Marchés.

La participation au traitement d'un Dossier fera l'objet d'un ordre de service spécifique (lettre de mise en place d'une Commission d'évaluation des offres) après conclusion d'un contrat

La période des prestations s'étend de 2026 à 2030.

La mission se déroulera à Kinshasa, au sein de la Cellule Infrastructures.

6. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client mettra à la disposition du Consultant les documents essentiels selon la mission :

- Termes de référence, Avis à Manifestations d'intérêts, Avis d'Appel à la pré qualification, Avis d'appel d'offres ou de propositions, Dossiers de pré qualification, Dossiers d'appel d'offres/d'appel à propositions, Dossiers de Demande des Propositions ;
 - Manifestations d'intérêts des candidats, Candidatures/Offres/propositions des soumissionnaires, Propositions techniques et financières des Consultants ;
 - Le modèle de rapport à utiliser.
-